



APPEL DE TEXTES

Les Cahiers de droit – numéro thématique devant paraître en mars 2022

La pandémie et le droit

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit une pandémie comme « la propagation mondiale d'une nouvelle maladie ». Depuis le début du ^{xxi}^e siècle, l'OMS a recensé huit menaces infectieuses graves dont deux, le virus de la grippe A (H1N1) et le virus de la COVID-19, ont donné lieu à une pandémie. Celle-ci justifie l'introduction de mesures exceptionnelles sur tous les plans : modification de la gouvernance des États, fermeture des commerces et des établissements, prescription de mesures sanitaires obligatoires, imposition d'un couvre-feu, déploiement des forces de l'ordre, soutien étatique pour les entreprises, les travailleurs et les ménages, changement des processus de développement, d'homologation et de distribution des médicaments, renforcement ou mise à l'épreuve de la coopération internationale, fermeture des frontières, etc. Certaines transformations sont temporaires, tandis que d'autres modifient durablement les comportements des individus et le fonctionnement des institutions.

Dans l'immédiat, tous les regards se tournent vers les scientifiques qui consacrent d'immenses efforts à la découverte d'un vaccin et de médicaments de même qu'au développement des connaissances nécessaires au contrôle de la pandémie. Pourtant, d'importants questionnements mobilisent aussi à brève échéance les sciences humaines, les sciences sociales et le droit. Au lendemain d'une sorte de stupeur devant l'ampleur des bouleversements sociaux et politiques actuels, émerge la nécessité de circonscrire et de comprendre les effets de la pandémie dans l'univers du droit.

Convaincue de l'importance d'une telle réflexion, la revue *Les Cahiers de droit* invite les juristes, de même que les chercheuses et les chercheurs d'autres disciplines qui s'intéressent au droit, à

publier leurs réflexions dans un numéro spécial sur le thème suivant : « La pandémie et le droit ».

De manière plus précise, mais sans restreindre les perspectives, nous souhaitons lire des analyses qui aborderaient les questions suivantes :

- le rôle et la capacité d'agir des organisations internationales telle l'OMS;
- les lois d'urgence et le gouvernement par décrets ou par arrêtés ministériels dans une démocratie;
- le rôle et le statut des conseillers scientifiques du gouvernement;
- le fédéralisme en temps de pandémie;
- le rôle et la gouvernance des organismes publics décentralisés : municipalités, centres de soins et de services sociaux, centres de services scolaires, universités, etc.;
- les atteintes aux droits fondamentaux découlant de l'imposition des mesures sanitaires, du déploiement des forces de l'ordre ou de l'utilisation des technologies de l'information;
- la protection juridique des personnes dont la vulnérabilité est accrue : les aînés, les enfants, les femmes, les membres des minorités;
- la protection des travailleurs;
- la protection des personnes en établissement : centres de soins, résidences pour aînés, centres de détention, camps de réfugiés, etc.;
- les notions d'imprévision, d'aléa et de force majeure ainsi que l'incidence de la pandémie sur les rapports juridiques privés;
- la responsabilité civile découlant notamment de l'administration d'un vaccin, de la prescription d'un médicament ou de l'utilisation de matériel de protection;
- l'éthique de la recherche en temps de pandémie;
- les entreprises en difficulté et la précarité financière des travailleurs et des ménages;
- les effets de la pandémie à court et à moyen terme sur les finances publiques;
- les atteintes au commerce international et le protectionnisme des États;

- les conséquences de la pandémie sur la protection de l'environnement;
- les transformations de la pratique du droit et du fonctionnement des tribunaux;
- les nouveaux rapports du droit et de la science.

La direction scientifique de ce numéro thématique des *Cahiers de droit* est assurée par les professeures Louise Langevin et Michelle Cumyn de la Faculté de droit de l'Université Laval. Les textes, de 20 à 30 pages (à interligne et demi, notes incluses), sont attendus d'ici le **1^{er} juillet 2021**, par courriel (cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca).

Les Cahiers de droit publient des textes originaux en langue française et anglaise. Tous les textes soumis à la revue font l'objet d'une évaluation anonyme par deux experts externes. Les normes de présentation des textes sont consultables sur le site Web de la revue : www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca. Pour de plus amples renseignements : cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca.



CALL FOR PAPERS

Les Cahiers de droit – thematic issue scheduled for publication in March 2022

The Pandemic and the Law

According to the World Health Organization, a pandemic is “the worldwide spread of a new disease.” Since the beginning of the 21st century, the WHO has identified eight serious infectious threats, two of which—the influenza A (H1N1) virus and the COVID-19 virus—have resulted in a pandemic. A pandemic justifies the introduction of exceptional measures at all levels: changes in state governance, closure of businesses and institutions, prescription of mandatory health measures, imposition of curfews, deployment of law enforcement officers, state support for businesses, workers and households, changes in drug development, approval and distribution processes, strengthening or testing of international cooperation, border closures, etc. Certain transformations are temporary, while others bring about lasting changes in how individuals behave and institutions operate.

In the immediate term, all eyes are on the scientists who are working very hard to discover a vaccine and develop medication as well as to develop the knowledge needed to control the pandemic. However, humanities, social sciences and the law are also raising important questions in the near future. In the aftermath of a shock of sorts over the extent of the current social and political upheavals, the need emerges to circumscribe and understand the effects of the pandemic in the world of law.

Convinced of the importance of such a reflection, the journal *Les Cahiers de droit* invites jurists, as well as researchers from other disciplines interested in law, to publish their reflections in a special issue on the following theme: “The Pandemic and the Law”.

More specifically, but without limiting the perspectives, we would like to read analyses addressing the following issues:

- The role and capacity to act of international organizations such as the WHO;
- Emergency laws and governing by decree or ministerial order in a democracy;
- The role and status of government science advisors;
- Federalism in a pandemic;
- The role and governance of decentralized public organizations: municipalities, health and social services centres, school service centres, universities, etc.;
- Violations of fundamental rights arising from the imposition of health measures, the deployment of law enforcement agencies or the use of information technology;
- The legal protection of persons who become more vulnerable, such as the elderly, children, women, members of minorities, etc.;
- Worker protection;
- The protection of institutionalized people: care centres, seniors' housing, detention centres, refugee camps, etc.;
- The notions of unpredictability, contingency and *force majeure* as well as the impact of the pandemic on private legal relationships;
- Civil liability arising from, among other things, the administration of a vaccine, the prescription of medication or the use of protective equipment;
- Research ethics in times of pandemic;
- Companies in difficulty and the financial precariousness of workers and households;
- The short- and medium-term effects of the pandemic on public finances;
- Infringements of international trade and state protectionism;
- The consequences of the pandemic on environmental protection;
- Transformations in how the law is practised and how the courts function;
- The new relationships between law and science.

The scientific leadership of this thematic issue of *Les Cahiers de droit* shall be ensured by professors Louise Langevin and Michelle Cumyn of Université Laval's Faculty of Law. The texts, 20 to 30 pages in length (one and one-half line spacing, notes included), are expected , by e-mail (cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca) by **July 1, 2021**.

Les Cahiers de droit publishes original texts in French and English. All texts submitted to the journal are subject to being anonymously evaluated by two external experts. The text presentation standards can be consulted on the journal's website: www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca. For more information: cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca.